



Séance extraordinaire du 5 décembre 2013

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 5 décembre 2013 au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19 heures.

Assemblée convoquée par Madame Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière et directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

- 1.o Lecture de l'ordre du jour et adoption
- 2.o Adoption du budget 2014
- 3.o Taux de taxes foncières et de services
- 4.o Taux d'intérêt sur taxes passées dues
- 5.o Adoption du règlement # 352 concernant le taux de la taxe générale et des taxes de services
- 6.o Période de question(s)
- 7.o Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Mesdames Caroline Jacques, Solanges Thibault, Dannie Mercier Messieurs Rock Côté, Jean-Marie Rodrigue, et Claude Blais, agissent sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Mme Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.

Après une minute de silence, la séance commence à 19:00 heures.

NO- LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2013 tel que lu par Mme Jessika Lacombe.

ADOPTE

NO- ADOPTION DU BUDGET 2014

PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent le budget 2014, tel que préparé et présenté au montant des revenus et dépenses équilibrés de 653 764\$.

Que les détails du budget soient distribués dans le prochain bulletin mensuel en 2014.

**NO- TAUX DE TAXES FONCIÈRES
ET DE SERVICES**

PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Taxe foncière générale :	1,10 \$ du 100 \$
Eau :	475.00 \$
Eau édifice :	6.00 \$
Vidanges - résidents :	177.37 \$
- chalets :	88.69 \$
Récupération – résidents :	79.12 \$
- chalets :	39.56 \$

ADOPTE

**NO- TAUX D'INTÉRÊT SUR
TAXES PASSÉES DUES**

PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil fixent le taux d'intérêt à quatorze pour cent (14%) par année sur les comptes de taxes passés dus.

ADOPTE

**NO- ADOPTION DU RÈGLEMENT # 352
CONCERNANT LE TAUX DE LA
TAXE GÉNÉRALE ET DES
TAXES DE SERVICES**

PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 352, concernant le taux de la taxe générale et des taxes de services.

ADOPTE

NO- PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres strictement sur le budget 2014.

NO- LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à __ heures.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal